

Centre Communal d'Action Sociale

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 27 février 2024

**Nombre d'administrateurs :**

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 février à 17h30, le Conseil d'administration du CCAS de La Saulce, dûment convoqué le 21 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Roger GRIMAUD.

**Sont présents** Roger GRIMAUD, Jacques PUGLIA, Denise CORDONNIER, Martine ANDRE, Mélodie GAILLARD, Angéla SANCHEZ José DABERT

**Sont absent excusés :** Mickaël FAVAZZO (donne pouvoir à Mélodie GAILLARD), Bernard HERBET (donne pouvoir à Jacques PUGLIA), Martine FLOUROU (donne pouvoir à José DABERT)

**Sont absents :** Carla BRITO DE MEDEIROS

M. Le Président procède à l'élection du secrétaire de séance, Mélodie GAILLARD est élue à l'unanimité.

**Secrétaire de séance : Mélodie GAILLARD**

**Délibération n°2024-001 – ACTES - Avenant relatif au changement d'opérateur de télétransmission**

Monsieur le Président rappelle que la convention présentée en conseil le 30 octobre 2019 permet au CCAS de transmettre certains de ses actes à la Préfecture par voie dématérialisée. Le présent avenant a pour objet le changement d'opérateur de télétransmission à la suite de la signature du contrat avec le SICTIAM.

Il est proposé aux conseillers **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et **d'autoriser** le Président à le signer.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, **à la majorité**, les pouvoirs ayant été exercés, **approuve** l'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et **autorise** le Président à le signer.

Le Président,

  
Roger GRIMAUD.



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois, d'un recours administratif gracieux auprès du Maire de la Saulce ou dans le même délai d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de MARSEILLE ou à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.